

56. Pour accroître la prospérité, il faut instaurer à terme un environnement propre à favoriser la formation de capital intérieur, une croissance entraînée par le secteur privé et une intégration réussie aux marchés mondiaux. Nous sommes encouragés par le nombre croissant de pays d'Afrique subsaharienne qui ont progressé dans la voie de la viabilité financière, grâce à des pratiques budgétaires et financières saines, et qui ont adopté des politiques économiques axées sur la croissance et les marchés, notamment par la libéralisation des échanges et l'assainissement du climat d'investissement. Ces initiatives ont conduit à une accélération bienvenue de la croissance depuis 1994. Nous comptons que les institutions financières internationales (IFI) apporteront un soutien important aux réformes dans les pays d'Afrique subsaharienne. Ce soutien devrait permettre de promouvoir de fructueux investissements étrangers directs ainsi que la formation de capital intérieur. Nous attendons avec intérêt le rapport que les IFI feront de leurs efforts à cet égard lors des réunions à Hong Kong de la Banque mondiale et du FMI.
57. L'accès à nos marchés est capital pour favoriser la croissance économique en Afrique subsaharienne. Tous et chacun, nous continuerons d'accroître par divers moyens l'ouverture de nos marchés aux exportations africaines. Nous soutenons l'intégration plus poussée des pays les moins avancés au système commercial mondial. À cet égard, les pays d'Afrique seront les principaux bénéficiaires des efforts déployés à l'OMC visant un plan d'action qui permettra de renforcer les capacités et d'assurer aux pays les moins avancés des conditions prévisibles et favorables d'accès aux marchés. Nous sommes résolus à assurer la mise en oeuvre effective de ce plan et nous entendons participer activement à la réunion à haut niveau OMC/CNUCED/Centre de commerce international, qui se tiendra plus tard cette année. De plus, la libéralisation du commerce par les pays africains favorisera une utilisation plus efficace des ressources. Nous accueillons en outre avec satisfaction les initiatives africaines de libéralisation du commerce et de coopération économique au niveau régional.
58. Nous envisagerons des moyens d'offrir une aide accrue et de meilleures possibilités aux pays d'Afrique subsaharienne qui en ont le plus besoin et qui entreprennent des programmes de réforme efficaces. Nous réexaminerons nos programmes d'aide bilatérale et de promotion du commerce pour faire en sorte qu'ils favorisent la création d'un climat propice à la croissance économique et à l'investissement privé, notamment grâce à un renforcement des capacités.
59. Des flux substantiels d'aide publique au développement continueront d'être essentiels pour renforcer la capacité des pays d'Afrique subsaharienne à réaliser leurs objectifs de développement. Nous sommes résolus à appliquer une politique de développement qui soit axée sur les résultats, avec l'objectif particulier de combattre l'extrême pauvreté. Mais l'aide au développement ne saurait à elle seule venir à bout de politiques inadaptées. Nous collaborerons avec les pays d'Afrique pour veiller à ce qu'une aide suffisante et bien ciblée soit fournie aux pays qui en ont le plus besoin et qui mettent en oeuvre les vastes réformes qui s'imposent. Cette aide visera notamment à soutenir le gouvernement démocratique, le respect